

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES
24 FÉVRIER 2025

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 24 février 2025 à 19 h 00 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Bruno Fournier, maire
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Madame Pâquerette Coulombe, conseillère au siège # 4
Siège # 5 vacant
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres tous présents forment le quorum. Monsieur Bruno Fournier, maire, agit à titre de président d'assemblée. La directrice générale greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

La présente séance est tenue étant donné que tous les membres du conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation.

Zéro (0) personne assiste aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

Dépôt du procès-verbal de l'ouverture des soumissions du déneigement hivern 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028

Le Conseil municipal de Grosses-Roches, lors de la présente réunion a pris acte du dépôt du procès-verbal relatif à l'ouverture des soumissions concernant le déneigement pour les hivers 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le lundi 17 février 2025 à 11h05 au bureau municipal, situé au 122, rue de la Mer, à Grosses-Roches. Le Conseil a pris connaissance des soumissions reçues et est prêt à délibérer pour l'adjudication du contrat.

Trois soumissionnaires ont déposé des soumissions. Cependant, l'un d'eux n'a pas indiqué de montant pour l'achat du sel, du sable, la préparation de l'abrasif, le transport et la gestion de l'emplacement selon les normes environnementales.

Le Conseil Municipal remercie tous les soumissionnaires pour leur participation et s'engage à respecter les normes et règlements en vigueur lors de l'évaluation des offres.

À 19h10, le conseiller M. Dominique Ouellet a quitté la table des délibérations, estimant que l'un des soumissionnaires étant son employeur, il préférerait éviter tout conflit d'intérêts potentiel dans le

processus décisionnel. Le quorum étant maintenu, la réunion a pu se poursuivre normalement.

Suite aux délibérations le conseil municipal a pris la décision de confier la gestion de l'achat de sel, de sable et la préparation de l'abrasif et gérer l'emplacement un soumissionnaire, car après avoir analysé les coûts, il est apparu que cette solution serait plus avantageuse économiquement. Cela pourrait impliquer une meilleure gestion des ressources ou des économies à long terme en termes de coûts de gestion et de logistique.

Voici quelques points qui ont servi à expliquer pourquoi cette décision sera plus avantageuse pour la municipalité;

1. Économie d'échelle

Les soumissionnaires spécialisés dans ce domaine peuvent acheter les matériaux en plus grande quantité, ce qui leur permet souvent d'obtenir des prix plus bas grâce aux économies d'échelle. Cela peut réduire le coût total pour la municipalité.

2. Expertise spécialisée

Une entreprise spécialisée dispose probablement de l'expertise nécessaire pour gérer ces processus de manière plus efficace. Cela peut inclure une meilleure gestion des stocks, la planification et la livraison des matériaux, ce qui peut être plus complexe que si la municipalité gérait cela en interne.

3. Réduction des coûts opérationnels

En externalisant ces tâches, la municipalité peut réduire ses propres coûts opérationnels, comme ceux liés à la gestion des ressources humaines, des équipements et des infrastructures. Les frais liés à l'achat et au stockage des matériaux peuvent ainsi être réduits.

4. Suivi et gestion améliorée

Les entreprises spécialisées peuvent avoir des systèmes de gestion plus sophistiqués pour suivre les stocks, prévoir les besoins futurs et s'assurer que les matériaux sont livrés en temps voulu, surtout pendant la saison hivernale.

5. Répartition des risques

La gestion des stocks de sel et de sable, ainsi que la préparation de l'abrasif, peut comporter certains risques, notamment en termes de fluctuations des prix ou de disponibilité des matériaux. En confiant cette gestion à une entreprise spécialisée, la municipalité peut répartir ces risques.

Donc après délibération le conseil municipal a pris la décision de choisir le soumissionnaire ayant fourni la plus basse soumission, incluant également la préparation de l'abrasif.

2025-02-35 ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT HIVERS 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 À LA COMPAGNIE LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC.

Considérant que la compagnie Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc est le plus bas soumissionnaire ayant inclus la fourniture de sel, sable,

préparation de l'abrasif, le transport, sa disposition et l'exécution du déneigement;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches décide par la présente d'adjuger le contrat de déneigement pour les rues du village et la route des Grosses-Roches à la compagnie **Le Entreprises D'auteuil et Fils Inc.**

Ce contrat couvrira les hivers suivants : 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

HIVER 2025-2026 : 179 670.06 \$

HIVER 2026-2027 : 183 263.45 \$

HIVER 2027-2028 : 186 928.73 \$

TOTAL DE LA SOUMISSION POUR 3 ANS : 549 862.24 \$ plus les taxes applicables.

QUE la présente résolution fasse foi de contrat entre les deux parties, incluant le devis et la soumission de l'entrepreneur, lesquels en font partie intégrante.

ADOPTÉE

À 19h22, le conseiller M. Dominique Ouellet revient à la table des délibérations.

Aucune période de questions n'a été tenue, étant donné qu'il n'y avait personne présent à la réunion.

2025-02-36 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

DE lever la présente assemblée, il était 19h23.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire
Bruno Fournier

La directrice générale greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Bruno Fournier, président d'assemblée et maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 24 février 2025, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Bruno Fournier, maire

Date